

C A B I N E T

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION DES SERVICES
ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

SERVICE DU PERSONNEL
ET DE LA FORMATION

D É C I S I O N

LE MINISTRE DES EAUX FORÊTS CHASSES
PÊCHES DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME

N° 0006 /MEPCPST/CAB/SG/DSAF/SVF.

(/ISAS : (/U la Constitution du 14 Janvier 1995 ;

(/U la Convention Collective des Agents Décisionnaires du
17 Décembre 1959 ;

DTR

S/N° 047

DU 11/02/02

(/U le Décret n° 01.076 du 1er Avril 2001, portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/U le Décret n° 01.227 du 30 Août 2001, portant nomination ou
confirmation des Membres du Gouvernement ;

DCF

S/N°

(/U le Décret n° 073-086 du 8 Mars 1973, portant Réglementation
en matière de Visa des Actes Administratifs au niveau des
Départements Ministériels ;

DU

(/U le Décret n° 96.023 du 12 Février 1996, portant Organisation
du Ministère des Eaux, Forêts, Chasses, Pêches de l'Environ-
nement et du Tourisme et fixant les Attributions du Ministre ;

(/U la demande de l'intéressé en date du 7 Décembre 2001.

D É C I S I O N

Article 1er. - Un Congé Administratif de 38 jours (dont 36 + 2 jours
de bonification d'ancienneté) pour la période de travail allant du 21
Février 2000 au 21 Février 2002 à passer à SAM-WANDJA (Préfecture de
la Haute-Kotto) pour compter du 28 Février 2002 est accordé à Monsieur
KOSSIBANDA Paulin, Planton de 5ème Catégorie, 19ème Echelon en Service
à la Direction Générale du Tourisme à Bangui.

Article 2. - L'intéressé passant son congé à SAM-WANDJA, voyagera à ses
frais et prendra toutes les dispositions nécessaires pour reprendre son
poste de travail dès l'expiration de son congé.

Article 3.- La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./-

FAIT A BANGUI, LE



- Jean-Michel MANDABA -

AMPLIATIONS :

- MEFCPST/CAB.....	1
- SG.....	1
- DGPS.....	1
- DCF.....	1
- DSAF/SPT.....	2
- INTERESSE.....	1
- DOSSIER.....	1
- CHRONO.....	1